

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
27 juin 2000  
Français  
Original: arabe

---

**Lettres identiques datées du 26 juin 2000, adressées  
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité  
par le Représentant permanent de l'Iraq  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre, en date du 26 juin 2000, que M. Tarek Aziz, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères par intérim de la République d'Iraq, vous adresse au sujet de la poursuite des agressions flagrantes commises par des avions américains et britanniques contre l'Iraq dans les zones d'exclusion aérienne, imposées illégalement. Entre le 17 et le 23 juin 2000, ces appareils ont effectué 178 sorties (66 à partir de l'Arabie saoudite, 38 à partir du Koweït et 74 à partir de la Turquie), faisant trois blessés, et largué sept engins thermiques. Le Vice-Premier Ministre vous prie d'intervenir pour qu'il soit mis un terme à ces agressions et réaffirme le droit inaliénable que l'Iraq a de défendre l'inviolabilité de son territoire et de demander réparation pour le préjudice subi par suite des actes susmentionnés.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Saeed H. **Hasan**

**Annexe aux lettres identiques datées du 26 juin 2000,  
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil  
de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que, entre le 17 et le 23 juin 2000, des avions de guerre américains et britanniques, décollant de bases situées en Arabie saoudite, au Koweït et en Turquie, ont continué de violer l'espace aérien iraquien, effectué 178 sorties (66 à partir de l'Arabie saoudite, 38 à partir du Koweït et 74 à partir de la Turquie), faisant trois blessés parmi la population civile, et largué sept engins thermiques (3 au-dessus de Jabal Maqloub et 4 au-dessus du barrage Saddam). Vous trouverez ci-après le détail de ces violations :

1. *Région nord* : 74 sorties effectuées à des altitudes variant entre 6 000 et 12 000 mètres et à des vitesses variant entre 720 et 780 km/h. Des précisions concernant ces opérations figurent ci-après :

a) Le 19 juin 2000, à 10 h 45, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16 et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 20 sorties, survolé les régions de Dohouk, Amadiya, Tal Afar, Mossoul, Zakho et Irbil, et largué trois engins thermiques au-dessus de Jabal Maqloub. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 50;

b) Le 20 juin 2000, à 10 h 15, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16 et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 18 sorties et survolé les régions de Dohouk, Amadiya, Tal Afar, Mossoul, Aqra, Ayn Zala, Sinjar, Zakho et Irbil. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 15;

c) Le 21 juin 2000, à 10 heures, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 18 sorties, survolé les régions de Dohouk, Amadiya, Tal Afar, Mossoul, Rawandoz, Zakho et Irbil, et largué quatre engins thermiques au-dessus de la région du barrage Saddam. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 30;

d) Le 22 juin 2000, à 11 h 15, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 18 sorties et survolé les régions de Dohouk, Amadiya, Aqra, Mossoul, Ayn Zala, Zakho et Irbil. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 14 h 15.

2. *Région Sud* : 104 sorties effectuées à des altitudes variant entre 9 000 et 13 000 mètres et à des vitesses variant entre 720 et 780 km/h. Des précisions concernant ces opérations figurent ci-après :

a) Le 17 juin 2000, à 21 h 50, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 18 sorties à partir de l'Arabie saoudite et quatre autres à partir du Koweït et survolé les régions de Bassorah, Diwaniya, Imara, Achbija, Taqtaqana, Najaf, Hay, Qal'at Sokkar, Lassaf et Joulayba. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 23 h 5;

b) Le 18 juin 2000, à 21 h 20, des avions américains et britanniques (F-14 et F-15) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué six sorties à partir de l'Arabie saoudite et six autres à partir du Koweït et survolé les régions de Samawa, Nassiriya, Najaf, Bassorah, Salmane, Diwaniya, Imara et Kout. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 22 h 35;

c) Le 19 juin 2000, à 17 h 25, des avions américains et britanniques (F-14, F-15 et F-16) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 16 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 20 autres à partir du Koweït, survolé les régions de Samawa, Chanafiya, Nassiriya, Qorna, Bassorah, Salmane, Najaf, Bassiya, Artawi, Joulayba, Afak et Imara, et lancé une attaque contre des installations civiles et d'utilité publique, faisant trois blessés parmi la population civile. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 18 h 35;

d) Le 20 juin 2000, à 23 h 35, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué deux sorties à partir de l'Arabie saoudite et six autres à partir du Koweït et survolé les régions de Samawa et Imara. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 0 h 40;

e) Le 21 juin 2000, à 0 h 5, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 24 sorties à partir de l'Arabie saoudite et deux autres à partir du Koweït et survolé les régions de Najaf, Nassiriya, Salmane, Bassorah, Diwaniya, Samawa, Hay et Chanafiya. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 2 h 30.

Ces agressions, qui illustrent l'attitude belliqueuse que les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni adoptent continuellement à l'égard de l'Iraq, constituent, depuis 1992, une politique établie dont l'objectif est de porter atteinte à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Iraq et de détruire

systématiquement et délibérément la population, l'infrastructure et les installations civiles du pays. Cette politique est attestée par les déclarations successives que font les dirigeants américains et britanniques afin de justifier les mesures prises pour empêcher le survol des zones d'exclusion aérienne.

Le Gouvernement de la République d'Iraq rejette catégoriquement les prétendues zones d'exclusion aérienne, imposées unilatéralement et illégalement par les États-Unis et le Royaume-Uni. Il rejette également toutes les conséquences de cette décision illégale, notamment les prétextes fallacieux que ces pays avancent pour motiver leur agression militaire contre l'Iraq.

En apportant un soutien logistique aux États-Unis et au Royaume-Uni, l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie sont devenus des partenaires essentiels dans les attaques lancées contre l'Iraq et son peuple et ils doivent assumer la responsabilité de leurs actes sur le plan international.

Tout en condamnant ces actes d'agression manifestes, le Gouvernement de la République d'Iraq vous prie d'intervenir auprès des gouvernements des pays concernés pour qu'ils mettent un terme à leurs attaques et respectent les règles du droit international et la souveraineté de l'Iraq.

Le Vice-Premier Ministre  
et Ministre des affaires étrangères par intérim  
de la République d'Iraq  
(Signé) Tarek **Aziz**

---